

Mémorandum 2020 d'Eurojust sur les preuves recueillies sur le théâtre des opérations

Date: Septembre 2020

URL: <https://europa.eu/!QY46cM>

Synthèse

Le *Mémorandum 2020 d'Eurojust sur les preuves recueillies sur le théâtre des opérations* rend compte des possibilités et expériences actuelles en matière d'utilisation de ces preuves dans le cadre de procédures pénales menées dans les États membres de l'UE et les pays tiers. Ce rapport a été élaboré à la suite d'une recommandation du coordinateur de la lutte contre le terrorisme de l'UE visant à mettre à jour la première édition du *Mémorandum d'Eurojust sur les preuves recueillies sur le théâtre des opérations*, publiée en juin 2018. Ces comptes rendus s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par l'Union européenne pour renforcer l'échange d'informations dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, lesquels comprennent l'accès aux informations collectées sur le théâtre des opérations et leur utilisation dans le cadre d'enquêtes et de poursuites.

Le rapport se fonde sur les réponses à un questionnaire envoyé aux autorités judiciaires nationales. Il définit le cadre juridique applicable et donne un aperçu de la manière dont les informations collectées sur le théâtre des opérations sont obtenues auprès des forces armées et d'autres acteurs. Les expériences des autorités nationales en ce qui concerne l'utilisation des informations collectées sur le théâtre des opérations comme éléments de preuve sont examinées, de même que les catégories de preuves recueillies sur le théâtre des opérations mentionnées par les répondants. Alors que le *Mémorandum 2018 d'Eurojust sur les preuves recueillies sur le théâtre des opérations* faisait état d'expériences limitées en matière d'utilisation de ces preuves, le rapport de 2020 montre que ces dernières années, plusieurs pays ont utilisé ces preuves dans le cadre de leurs procédures pénales contre des combattants terroristes étrangers et d'autres personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions pénales lors de conflits armés. Le rapport aborde également les problèmes recensés et les moyens de les surmonter, ainsi que les mesures visant à renforcer l'échange d'informations.

Parmi les observations finales figure l'expression de l'engagement continu d'Eurojust dans ce domaine. Eurojust continuera à faciliter les échanges d'expériences nationales dans les affaires de terrorisme et concernant de grands crimes internationaux et s'est engagée à poursuivre sa collaboration avec Europol sur ces questions. Eurojust s'efforcera également de poursuivre sa coopération avec les autorités américaines en matière d'informations collectées sur le théâtre des opérations dans le cadre d'un effort commun visant à améliorer l'utilisation de ces informations comme éléments de preuve dans le cadre de procédures pénales.